

REGLEMENT E.P.S.

Un certain nombre de règles sont spécifiques aux cours d'E.P.S. et s'ajoutent au règlement intérieur du Lycée Bonaparte de Doha.

REGLES VESTIMENTAIRES.

1. En E.P.S., une tenue de sport est obligatoire. Elle implique le port d'un short de sport ou d'un pantalon de training, **le Tee-shirt du Lycée**, des chaussettes et des chaussures de sport adaptées. Les casquettes sont autorisées et même recommandées en extérieur.

2. Pour des raisons de sécurité évidentes, les chaussures de sport devront être lacées **efficacement et de façon traditionnelle** pour tenir aux pieds. Toutes chaussures de loisir sportif avec ou sans lacets et/ ou à fines semelles sont interdites (type converse)

Tout manquement aux points 1 et 2 entraînera une sanction :

1 oubli : avertissement oral

2 oublis : un mot dans le carnet

3 oublis : une heure de retenue

3. Une bonne hygiène nécessite d'avoir sa tenue dans son sac de sport et de se changer avant et après la séance.

4. En fin de séance, les élèves devront se changer (short, Tee-shirt E.P.S.) et porter une tenue décente même si les élèves quittent l'école.

5. Les filles et garçons aux cheveux longs devront attacher leurs cheveux.

6. Les objets précieux, clés, bijoux, baladeurs et téléphones portables ne sont pas admis aux cours et pourront être déposés dans un casier prévu à cet effet et récupérés en fin de cours. Nous dégageons toute responsabilité en cas de vol.

REGLES CONCERNANT L'INAPTITUDE

L'E.P.S. est une discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves et est une matière évaluée pour le BAC (coefficient 2)

L'E.P.S. contribue à l'éducation à la santé, en conséquence une inaptitude ponctuelle ou de longue durée devra faire l'objet d'une procédure de demande de dispense.

1. En cas d'inaptitude ponctuelle (une séance), les parents peuvent établir exceptionnellement une demande de dispense au cours en utilisant le carnet de correspondance. Si possible, y joindre un certificat médical

Nous rappelons que les motifs tels que fatigue, courbatures ne sont pas valables pour dispenser un élève.

Le mot parental ne dispense pas l'élève de ramener son équipement de sport car **seule l'infirmière scolaire est habilitée à juger du problème.**

Le carnet devra être présenté à l'infirmière scolaire en fonction de l'état de santé de l'élève lors de son passage à l'infirmerie DECIDERA d'avaliser la demande de dispense.

2. Par principe, sauf impossibilité majeure, les élèves inaptes participent au cours de façon adaptée. Une participation à différentes tâches pourra être demandée : arbitrage, aide, conseil.

3. Dans le cas d'une inaptitude de longue durée (plus d'une séance), la présentation d'un certificat médical « type » est obligatoire (ce certificat est disponible sur le site du lycée). Il doit être précisé les activités incompatibles avec l'état de santé de l'élève et bien sûr la durée de l'inaptitude.

4. Si la dispense est supérieure à un mois, l'élève pourra rentrer chez lui après accord du professeur d'E.P.S. et après avoir averti la Vie Scolaire.

5. Dans le cas d'une demande de dispense ponctuelle d'une séance de natation, l'élève, après être passé chez l'infirmière et en fonction de son état de santé, participera soit à une activité de substitution aux abords de la piscine (chronométrage, aide à l'organisation matérielle,...), soit rejoindra la permanence sur décision de l'enseignant (priorité à la sécurité en fonction de l'activité du cours).

REGLES DE FONCTIONNEMENT POUR LES VESTIAIRES

1. A la sonnerie, les élèves doivent se rendre aux vestiaires et se changer rapidement.
2. Respect des lieux : ne pas détériorer la matériel et respecter les installations sanitaires.
3. Tout acte de violence verbale, physique ou morale à l'intérieur des vestiaires sera sévèrement puni.
4. Le professeur se laisse le droit d'entrer dans les vestiaires, après avoir prévenu.
5. L'accès au cours d'E.P.S. se fait par la porte du gymnase et la sortie du cours se fera directement par la porte du vestiaire donnant sur l'extérieur.

REGLES DE FONCTIONNEMENT PENDANT LA SEANCE

1. Il est permis de s'hydrater pendant la séance **en apportant** une bouteille d'eau ou une gourde.
2. Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le cours et rejoindre les vestiaires ou les points d'eaux pendant la séance sans autorisation du professeur.
3. L'accès au gymnase, au Barnum et au terrain de football est interdit pendant les récréations et à tout moment de la journée sans la présence d'un adulte responsable.

REGLES DE RESPECT MUTUEL

1. Il n'est pas permit de mâcher du chewing-gum.
2. Respecter l'organisation du cours, les règles du jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre ; être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en E.P.S. Toute forme de violence est exclue et sera sanctionnée.

L'Equipe E.P.S.